

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 555



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



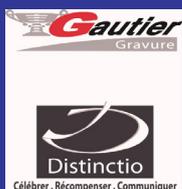
LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :



COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

| | |
|-----------------------|----------------|
| ETHIQUE | 04 76 26 87 70 |
| SECRETARIAT | 04 76 26 82 90 |
| TRESORIER | 04 76 26 82 92 |
| APPEL | 04 76 26 87 72 |
| ARBITRES | 04 76 26 82 94 |
| DISCIPLINE | 04 76 26 82 97 |
| TERRAINS | 04 76 26 82 95 |
| FEMININES | 04 76 26 87 73 |
| ENTREPRISES-FUTSAL | 04 76 26 87 74 |
| REGLEMENTS | 04 76 26 82 96 |
| SPORTIVE | 04 76 26 87 71 |
| STATUT DE L'ARBITRAGE | 04 76 26 87 75 |
| TECHNIQUE | 04 76 26 82 99 |

COMITE DE DIRECTION

Réunion du vendredi 29 avril 2022
Au siège du District

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présents : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD – BUOSI - CICERON –COCHARD - HESNI – ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI – MONIER -MONTMAYEUR - TRUWANT - SCELLIER - SOZET - VACHETTA

Excusé(e)s : MM. BOURGEOIS –CHASSIGNEU – DA CUNHA VELOSO

Assistent : Mme BELOT – M. SABATINO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 25 mars 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Délégation A.G. ligue
4. Retour sur la Finale Festival U13
5. Désignation lieu Finales de Coupe
6. Désignation lieu AG été
7. Présentation inauguration Espace M. Muffat-Joly
8. Questions diverses

Séance ouverte à 18H30

1- Approbation du PV du Comité de Direction du 25 mars 2022

Aucune observation, le PV du 25 mars est adopté à l'unanimité

2-Courriers et Informations Diverses

Courriers :

- Invitation de la ville de Sassenage à la commémoration du 77^{eme} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 : le dimanche 8 mai à 11h Esplanade de la mairie
- Remerciements

- Invitation du club de St Georges de Commiers à sa soirée partenaires le **vendredi 13 mai** à 18h30
MM.Mallet - Montmayeur – Sozet représenteront le District.
- Invitation du club de Balmes nord-isère à sa soirée partenaires le **vendredi 13 mai** à 19h30
MM.Boulord -Vachetta – Ciceron – Giroud-Garampon représenteront le District.
- Invitation du club de Chatte à participer à la réception célébrant le centenaire du club le **samedi 28 mai** à 12h30
Mme Brault – MM. Issartel - Giroud-Garampon représenteront le District.
- Invitation du club de St Geoire en Valdaine à **participer à la cérémonie officielle célébrant le centenaire du club le 25 juin 2022** à 18h à la salle polyvalente de St G. en Valdaine
MM.Boulord -Vachetta - Giroud-Garampon représenteront le District.
- Courrier de M. Bayle, Co Président groupement ACND en adéquation avec la décision du CD du 25 mars défavorable à la demande de groupement Bourbre – Pont de Beauvoisin.
- Courrier de M. Orhan Mete candidat à la formation des jeunes arbitres. **Décision reportée au prochain Comité.**
- Courrier de démission de M. Guirado Nathan de ses fonctions de désignateur et de membre de la commission des arbitres.
Remerciements pour services rendus.

Informations du Président

La Réunion du Comité du 3 juin avancée au 2 juin est de nouveau avancée au 30 mai à **18h30** en raison du **match France Serbie espoirs** qui aura lieu le 2 juin à Grenoble.

Le District est sollicité dans l'organisation de cet événement entre autres :

- Trouver des terrains d'entraînements
- Trouver un officier de liaison pour l'équipe de la Serbie et un officier de liaison pour le Délégué UEFA. L'annonce concernant ce recrutement est en ligne sur notre site et envoyé par mail aux clubs.

D'autres informations ou sollicitations nous parviendront ultérieurement.

Coupe de France : la date limite des inscriptions est fixée au 15 juin pour la coupe de France 2022 2023. Droit d'engagement fixé à 52€

Réunion de la commission régionale de suivi des compétitions (CRS) le 12 mai au District à 17h30 , 17h30 CRS avec le Comité de direction.

18h30 sont convoqués tous les clubs évoluant en ligue et les éventuels clubs montants.

Décision du Comex :

Disposition exceptionnelle proposée aux Ligues et aux Districts pour la gestion de la fin de leurs championnats régionaux et départementaux.

Dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres, le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 21 avril 2022, a proposé aux Liges et aux Districts d'appliquer la même disposition que celle qu'il a décidée pour les championnats nationaux, à savoir la suspension pour les 3 dernières journées de championnat de la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire.

Le Comité de Direction du District dans sa séance du 29 avril décide à l'unanimité d'appliquer cette disposition exceptionnelle pour les 3 dernières journées de championnats départementaux

L'équipe qui ne pourrait se présenter sur le terrain à la date prévue au calendrier aurait match perdu, la victoire revenant à l'équipe adverse.

Décision Conseil de Ligue du 9 avril 2022 concernant les sanctions disciplinaires:

Le Conseil de Ligue décide que les sanctions prévues aux articles 13.1 13.2 13.3 13.4 lorsque la victime est un officiel seront doublées

Les sanctions prévues à l'article 13.3 lorsque la victime est un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, spectateur, seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, pendant la rencontre ou hors rencontre

Que les sanctions prévues à l'article 13.4 lorsque la victime est un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, spectateur, seront doublées lorsque les faits sont commis par un joueur pendant rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre ou par un un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant, personnel médical, pendant la rencontre ou hors rencontre

qu'un retrait de points sera systématiquement appliqué pour toutes les infractions visées ci-dessus, le quantum de ce retrait de points étant à déterminer par la commission régionale de discipline selon la gravité des faits.

Après l'intervention de plusieurs membres du Comité de direction débattant sur cette décision, il est voté à la majorité, la décision de ne pas l'appliquer au niveau District car il existe déjà un dispositif aggravant par le biais du bonus-malus; par ailleurs le barème de référence peut toujours être augmenté sur décision de la commission de discipline.

Retour du Conseil de Ligue par M. Vachetta :

Les points suivants ont été abordés :

- Journée des Bénévoles
- Doublement des sanctions
- Refonte des championnats surtout nationaux
- Problème des deux dernières journées par manque d'arbitres, les jours des rencontres sont donc modifiées.
- Championnat d'Europe Féminin, Si la France est retenue les stades de Lyon et Grenoble seront candidats.
- Nomination d'un instructeur
- Contrats d'objectifs
- Discussion sur le prix des carburants

- Relevé trésorerie non respecté par certains districts concernant le retrait de points
- Tola Vologe
- Bourbre. La ligue n'a pas pris position.

Retour sur la réunion de l'ANPDF par H. Giroud-Garampon qui s'est déroulée sur 3 jours à Nîmes.

Retour sur la réunion de Bureau de mardi 26 avril ayant pour objet l'ANS.

Le président avant de donner la parole à F.Cicéron demande aux membres du Comité de s'impliquer davantage dans ces actions à réaliser pour 2022.

Intervention de F.Cicéron :

3 actions maximum sont à réaliser ou à développer sur l'année civile 2022. Les demandes de subventions ne peuvent excéder 50% de la dépense totale.

Les actions doivent débuter avant le 31 décembre 2022 impérativement.

Une première a débuté ayant pour thématique la promotion de l'arbitrage, notre contrat civique faisant partie de son développement.

Un 2ème axe étant le foot à l'école dont Jérémie est en charge. Seulement cet axe est déjà proposé pour les subventions du conseil départemental.

Il est proposé d'autres axes parmi les pistes suivantes : médical ou foot santé.

Après un tour de table JM.Boulord propose le foot en marchant pour le foot santé, il a déjà 2 clubs intéressés. MM. Bouat et Monier s'associent à lui pour développer cet axe.

Le Dr Scellier propose pour l'axe médical l'intervention d'une diététicienne nutritionniste. Il sera épaulé de M. Mallet pour développer cette action.

3 - Délégation Délégué Ligue

Le Président rappelle que le formulaire pour candidater est à retourner au District et qu'à ce jour seules 3 candidatures sont arrivées !

4- Festival U13

Site ECHIROLLES le samedi 23 avril 2022 (Initialement prévue le 02 avril 2022)

Intervention de T. Truwant



Points positifs

Bonne initiative de J. HUGONNARD pour la création du groupe WhatsApp permettant les échanges entre organisateurs

Bonne organisation du service de restauration par le club d'Echiroles

Bon accueil et réactivité de Avellino Dos Santos qui gère hélas à lui seul tous les problèmes

Points à améliorer

Positionnement du stand district : (trop de passage, pas de vision d'ensemble)

Sonorisation plusieurs dysfonctionnement au cours de la journée

(Prévoir d'apporter systématiquement notre enceinte au cas où)

Gestion du corps arbitral : Désignation par nos soins du responsable car il est important que les 6 arbitres ainsi que le responsable restent jusqu'à la fin

Absence des référents club recevant (envisager deux personnes du DIF)

Plus de mobilisation des membres du district CD et commissions (Permettre des remplacements, étoffer les présents à la remise des récompenses, etc...)

Réfléchir au problème concernant la participation de tous les joueurs sur chaque rencontre (incident Eybens/GF 38) il faut que la règle soit établie en début de tournoi mais cela nécessite la vérification par un membre du DIF d'où le besoin d'être plus nombreux (réflexion à faire au niveau de la commission technique et des règlements)

Avoir en possession un jeu de clefs pour accéder aux endroits nécessaires

T. Truwant termine son compte rendu en remerciant de leur implication les personnes présentes. pré-

Le compte rendu sportif pour les clubs + photos seront publiés prochainement.

5- Désignation Finales de Coupes

Candidatures arrivées des clubs de : Ent. Gresivaudan – Isle d'Abeau - Reventin – St G. Commiers –Voiron Moirans

Après en avoir délibéré il est voté à l'unanimité

- Pour les Finales de Coupes jeunes (garçons filles) **le samedi** 11 juin: St Georges de Commiers
- Pour les Finales de Coupes Seniors (garçons filles) **le dimanche** 12 juin : Voiron Moirans

Pour le foot entreprise il est rappelé que la finale à 11 a lieu le vendredi 13 et les 2 finales à 8 ont lieu le vendredi 20 mai toutes à Jarrie Champ.

6- Désignation lieu Assemblée Générale

Candidatures : Vallée Bleue – Dolomieu et Moirans

Le club de Vallée Bleue (à Bouvesse) est voté à la majorité.

Arbitrage :

Avant de passer au point 7, une intervention sur l'arbitrage est ajoutée à l'ordre du jour

J.Sabatino informe **des dates retenues pour la saison 2022-2023**

- Stage des arbitres : 10 septembre 2022 au TSF de Voiron
- Stage de Rattrapage des arbitres : 11 novembre 2022 au District
- Stage des arbitres auxiliaires : 17 au 24 septembre 2022 lieu à définir

Formation Initiale des Arbitres

- FIA : 01-08-15 octobre 2022 + FA 22 octobre
- FIA : 07-14-21 janvier 2023 + FA 28 janvier
- FIA : voir pour une 3eme Formation si possible

M.Vachetta souhaite qu'il y en ait trois ; les dates des deux premières seront probablement revues

Questionnaire maison de début saison : en ligne à partir du 15 juin 2022 à rendre au plus tard pour le 4/09/22

Pole Ligue : candidats retenus pour la saison 22-23

Dousson Thomas – Aksoy Emre – Yuksel Ferdinand

Candidature poste formateur Ligue 2022-2023 : Mete Orhan - en délibéré pour le prochain Comité.

Proposition d'arbitres pour les finales de coupes : décision reportée au prochain CD

Intervention du Président sur le fait que les désignateurs donnent très fréquemment satisfaction à tous les desiderata des arbitres. Il cite plusieurs exemples et rappelle que ce sont les désignateurs qui décident des matchs à arbitrer et non l'inverse.

7- Présentation de l'inauguration de l'espace Michel MUFFAT-JOLY le 3 juillet

T.Truwant présente l'organisation de la journée qui regroupera la remise des challenges jeunes et seniors ainsi que la remise des médailles .

Elle se déroulera sur la journée complète.

Un compte rendu de l'avancée de cette organisation sera communiqué **régulièrement au Comité.**

8. Questions diverses :

- Le Président informe de l'absence excusée de M. Nasri qui avait posé la question suivante :

Les arbitres n'ont pas accès au PV de la discipline et n'ont donc pas de retour sur les sanctions appliquées aux joueurs dont ils ont mis des cartons rouges.

Ne serait-il pas envisageable de le leur envoyer ?

Après discussion autour des obligations évoquées par la CNIL

La solution pour l'arbitre reste celle de se rapprocher de son club afin de lire le PV par Footclubs.

- Question de J. Issartel : prendre une décision commune quant au port du voile et du casque. J. Issartel explique qu'une dérive est évidente depuis le début de saison, un règlement de la fédération interdit le port du voile sur les terrains de foot. C'est l'arbitre qui doit faire appliquer ce règlement, tous ne le font pas.

Le Comité rappelle la règle :

Les arbitres mais également tous les officiels du district désignés où non désignés doivent demander l'application du règlement.

Rappel de la circulaire de la FFF

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME **QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Le casque quant à lui est autorisé sous couvert d'une indication médicale attestée par un médecin (certificat médical).

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôt le Comité de Direction
Fin de séance 21h30

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth BELOT
Secrétaire de séance

BUREAU

REUNION DU MARDI 26 AVRIL

PROCÈS-VERBAL N°555

Présents : Boulord, Ciceron, Giroud-Garampon, Mallet, Montmayeur, Sozet, Truwant, Vachetta

Assite : Scellier

.....
Ans : Le district doit effectuer les demandes de subvention dans le cadre de l'Ans (ex CNDS). Le bureau doit choisir parmi plusieurs thèmes lesquels seront travaillés dans notre district afin de présenter le dossier au comité de direction du vendredi 29 avril et trouver les membres qui voudront s'investir sur les thèmes choisis.

Courrier reçu d'un membre de club : Suite au courrier reçu par les commissions des règlements et sportive, le courrier de M.Saubin Philippe est transmis à la commission de discipline pour suite à donner

Mr Sozet n'a pas participé à la délibération ci-dessus

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 3 mai 2022

PROCÈS-VERBAL N° 555

PROPOSITION MÉDAILLE DISTRICT 2022

Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré [de la médaille de DISTRICT](#).

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au [Secrétariat du District](#) pour **le 15 MAI** délai de rigueur.

[Formulaire demande médaille District](#)



ELECTION DE LA DÉLÉGATION DU DISTRICT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LAURAFoot

APPEL A CANDIDATURE

L'élection de la délégation du District de l'Isère pour l'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a lieu chaque saison, elle aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District de l'Isère du 24 juin 2022. L'appel à candidature pour cette élection est ouvert aux clubs du 17 mars au 25 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 Sassenage.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 12 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- toute candidature doit être présentée de manière individuelle
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire ci-dessous prévu à cet effet :

[FORMULAIRE CANDIDATURE](#)

TRESORERIE

SEMAINE du 18 au 24 avril 2022

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 23 avril 2022

BOURG OISANS U13D4

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 18 au 24 avril 2022

BIZONNES D4
O. NORD DAUPHINE 3 D4
GIERES U20D1
COTE ST ANDRE U17D1

COTE ST ANDRE 2 U17D2
ST HILAIRE TOUVET U15D3
NIVOLAS 2 U15D3
ST MARCELLIN 3 U13D3
MISTRAL FAMA11D1
GUC U18FA8D1

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 23 avril 2022

FC2A 3 U13D4

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 18 au 24 avril 2022

| | |
|--------|-------|
| FC2A 2 | U15D3 |
| FC2A 3 | U15D3 |

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 16 avril 2022

| | |
|---------|-----------|
| RIVES 2 | CHU13FEST |
|---------|-----------|

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

Journée 4 du 16 avril 2022

Challenge Festival Isère U13
BAJATIERE
CROLLES 4
SUSVILLE
UO PORTUGAL
RIVES 2
BREZINS
FORMAFOOT B.V. 2
BEAUREPAIRE
ST MAURICE L'EXIL 2
CVL 38 2

SEMAINE du 25 avril au 1er mai 2022

FORFAIT GENERAL SENIORS – U20

Amende 90 €

Du 30 avril au 1er mai 2022

| | |
|--------------------|----------|
| ENT. FOOT ETANGS 2 | D5 |
| NIVOLAS | U20D2 |
| MISTRAL | FEMA11D1 |

| | |
|------------------|----------|
| CLAIX 2 | FEMA11D2 |
| POLIENAS | FEMA8D2 |
| QUATRE MONTAGNES | U17D3 |
| VOIRON MOIRANS | U15D3 |

FORFAIT GENERAL U17-U15

Amende 68 €

Du 30 avril au 1er mai 2022

| | |
|------------|-------|
| EYBENS 3 | U17D2 |
| VILLENEUVE | U15D2 |

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 25 au 28 avril 2022

| | |
|------------------|----------|
| ST G. COMMIERS | SA8ENTD2 |
| RACHAIS | SA8ENTD2 |
| FUTSALL GEANTS 2 | FUTD1 |
| ASPTT CORPOS 2 | EA11D1 |
| METROPOLITAINS | SA8ENTD1 |

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 30 avril au 1er mai 2022

| | |
|-----------------------|----------|
| COTE ST ANDRE | D1 |
| BEAUREPAIRE | D3 |
| VERSOUD 2 | D4 |
| IZEAUX | D4 |
| FLACHERES | D4 |
| ST SIMEON BRESSIEUX 2 | D5 |
| CHATTE 2 | D5 |
| ASCOL 2 | D5 |
| GP ARTAS CHAR ND | U20D2 |
| VALLEE GUIERS | U20D2 |
| FF ECHIROLLES | FEMA11D1 |

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 30 avril au 1er mai 2022

| | |
|-----------------|----------|
| GIERES | U20D1 |
| BREZINS | U17D3 |
| CHAMPAGNIER | U15D3 |
| GAPS | U15FA8D1 |
| UNIFOOT | D2 |
| COTE ST ANDRE 2 | D1 |
| THODURE 2 | D5 |
| VEALNNE 2 | D5 |
| BOURGOIN ASP 2 | D5 |

TRESORERIE DE LIGUE

En application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la commission régionale des Règlements a infligé une pénalité ferme de 4 (quatre) points au classement de l'équipe évoluant au niveau le plus élevé.

Ci-dessous liste des clubs concernés :

| | |
|--------|-----------------------------------|
| 848046 | FOOT SALLE OLYMPIQUE RIVOIS |
| 581535 | L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN |
| 682488 | A.T.S.C.A.F ISERE |
| 581958 | A.S. SUSVILLE MATHEYSINE |
| 564127 | PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB |
| 664082 | UMICORE FOOT |
| 539465 | MISTRAL F.C. GRENOBLE |
| 549826 | A. FUTSAL PONT DE CLAIX |

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

| E-mails Commissions | |
|-----------------------|--|
| APPEL | appel@isere.fff.fr |
| ARBITRES | arbitres@isere.fff.fr |
| DELEGATIONS | delegations@isere.fff.fr |
| DISCIPLINE | discipline@isere.fff.fr |
| FOOT ENTREPRISE | foot-entreprise@isere.fff.fr |
| FUTSAL | futsal@isere.fff.fr |
| REGLEMENTS | reglements@isere.fff.fr |
| SPORTIVE | sportive@isere.fff.fr |
| STATUT ARBITRAGE | statutsarbitrage@isere.fff.fr |
| TERRAINS | terrains@isere.fff.fr |
| FEMININES | feminines@isere.fff.fr |
| ETHIQUE ET PREVENTION | ethique@isere.fff.fr |

| Autres E-mails | |
|------------------------------|--|
| District | district@isere.fff.fr |
| Président | herve.giroud-garampon@isere.fff.fr |
| Vice-Président Délégué | michel.vachetta@gmail.com |
| Trésorier | fciceron@isere.fff.fr |
| Comptabilité | comptabilite@isere.fff.fr |
| Responsable administrative | ebelot@isere.fff.fr |
| Conseiller Technique Fédéral | tbartolini@isere.fff.fr |
| Educateur Sportif | dcazanove@isere.fff.fr |
| CTD - DAP | jhugonnard@isere.fff.fr |

COMMISSION APPEL

Mardi 3 Mai 2022 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N°555

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents: MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, BRAULT Annie.

Excusé(s) : REMLI Amar, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, RACLET Christelle, MAZZOLENI Laurent, SCARPA Vincent ; FRANZIN Didier.

NOTE AUX CLUBS

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

- **Match:** catégorie, niveau, poule et date du match
- **Motif (s)** de l'appel - date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1 .Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois

ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

COURRIERS DES CLUBS :

CROLLES : Appel

FC2A : APPEL

TOUR ST CLAIR : Lu et noté

APPEL DISCIPLINAIRE :

Dossier 21-22-024 D : Seniors D1 Poule A , ASIEG / FC2A Match du 17/04/2022

Appel du club de **FC2A** en date Mardi 27 Avril 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier N°22/26/02 lors de sa réunion du mardi 26 Avril 2022 parues

au PV n° 554 du jeudi 28 Avril 2022

Appel portant sur : « Suspension d'un joueur 3 MF+A »

L'audition aura lieu le mardi 17 mai 2022 à 19h30

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Dossier 21-22-025 D : U17 Coupe CREDIT AGRICOLE ,CORBELIN / CROLLES Match du 16/04/2022

Appel du club de **CROLLES** en date du Dimanche 01 Mai 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline dans son dossier N°22/26/04 lors de sa réunion du mardi 26 Avril 2022 parues au PV n° 554 du jeudi 28 Avril 2022

Appel portant sur : « Suspension d'un éducateur /dirigeant responsable 3 MF+A »

L'audition aura lieu le mardi 17 mai 2022 à 18h45

Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

La secrétaire de séance

Aline BLANC

COMMISSION ARBITRES

MARDI 03/05/2022 à 18h30

PROCÈS-VERBAL N°555

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, AKYUREK Mustafa, VAGNEUX Luc

arbitres@isere.fff.fr

FELICITATIONS

Félicitations à Enzo MORE pour sa réussite à l'examen de jeune arbitre de la FFF.

NOTES AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, réserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus

- **REMISE ECUSSENS**

Les arbitres n'ayant pas eu l'écusson d'arbitre officiel seront convoqués par mail pour le mercredi 18 mai 2021 à 18h30 au district pour une remise lors d'une cérémonie officielle de l'UNAF avec la CDA.

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

> **FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :**

La péréquation est applicable sur les catégories seniors Masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

IMPORTANT :

Les personnes dont les noms suivent sont priés de se mettre impérativement à jour de l'examen de l'échographie **cardiaque** avant la fin de la saison sous peine de refus de licence l'année prochaine. N'oubliez de préciser le motif de la consultation qui est l'arbitrage.

- SARRAIS Pierre
- BOUKHALFA Harone
- BOUTRIGUE Nassreddine
- BOUZERARA Kamel
- BRIOUA Nourredine

- ELBAYOUMI Ebrahim
- EL HASNI ALAOUI Wissale
- GAILLARD Raïane
- GUIRADO PATRICO Nathan
- LHUILLIER Maïssa
- NYEBE Rossi
- SAINT FORT Robert Marie
- SHAIK Wisse
- TOSUN Gokmen
- TOUBAL Lassan
- TOUIAR Abdoullah
- YUKSEL Ferdinand



TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler).

Essayer de faire vos rapports avec sérieux, de façon lisible, en mettant bien la date, la rencontre, le niveau etc.

CANDIDATURE TUTORAT : En raison du nombre d'arbitres restant à suivre et ceux à venir, (FIA MOIDIEU et SASSENAGE) les arbitres désireux de faire un tutorat sont priés de contacter M. VAGNEUX Luc, responsable Tutorats (06 30 34 44 39). Merci d'adresser également un mail à la CDA.

LA CDA demande aux nouveaux arbitres stagiaires qui ont réussi l'examen aux formations de MOIDIEU et SASSENAGE (comme évoqué les jours de la formation) de regarder leurs désignations sur le portail des officiels.

Pour leur premier match si pas d'accompagnateur tuteur de voir avec leur club représentatif de pouvoir se faire assister ou aider par une personne référente de celui-ci du fait du manque de tuteurs arbitres disponibles.

TUTORATS :

DOUSSON Thomas sur DELMAS Elian.

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

| Nom | Catégorie | Téléphone | Courriel |
|-------------------|--|----------------|--|
| FARKAS Leo | Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District | 07-85-98-74-44 | designation.isere@gmail.com |



| | | | |
|-------------------------|---|-----------------|--|
| YUKSEL Ferdinand | D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES* Jeunes Ligues | 06-17-14-62-03 | yuksel.ferdinand@gmail.com |
| CUSANNO Stéphane | U 17 + U15 | 06-46-41-36-44- | designateursjeunesarbitres38@hotmail.com |
| AKYUREK Mustafa | Foot entreprise, Futsal | 06-58-92-79-30 | Mustaky38@yahoo.fr |

OBSERVATEURS

| | | | |
|-----------|-----------|---|--|
| CHARLES | JACQUES | 06 87 88 47 39 | jacques.charles0982@orange.fr |
| DETHOOR | SYLVAIN | 06 61 72 39 97 | sdethoor@free.fr |
| FELIX | DANIEL | 06 85 08 31 77 | daniel.josette.felix@orange.fr |
| MARCE | CHRISTIAN | 06 03 69 05 94 | christianmarce@gmx.fr |
| SPARAPANO | PATRICK | 07 83 30 10 74 | psparapano@gmail.com |
| TAPIA | JOSE | 06 28 06 42 62 | Josetapia@free.fr |
| THOMET | JEAN | 06 48 96 25 42 | thomet.jean@orange.fr |

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS NOTE AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage disponible sur le site du District, onglet arbitrage, rubrique docs arbitres.

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont dorénavant assurées par YUKSEL Ferdinand et les désignations jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur le portail officiel.

Les jeunes arbitres (18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

COURRIERS OBSERVATEURS

Zyed BEN EL HADJ : sur Mondher Romdhani . Transmis au responsable.

COURRIERS CLUBS

ST GEOIRE EN VALDAINE : demande d'arbitre match D4 Poule C du 08/05/2022. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

FC CHIRENS : Demande d'arbitre Match St Geoire –Chirens du 22 mai 2022. Satisfaction sera donnée dans la mesure de nos moyens.

CLAIX FOOT : demande d'arbitre Match seniors D4 poule A Claix / Froges du 08 mai. Transmis au désigné pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES

CHAMMAL J. : Lu et noté.

HAGLI G. : Lu et noté

RAPPELS AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec ampliation à la CDA.

Toutes les demandes (ou courriers divers) doivent être envoyées le mardi avant midi - au plus tard pour un traitement diligent lors de la réunion de la CDA.

ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 3 Mai 2022 à 18h

PROCÈS-VERBAL N°555

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien
Excusés : DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed
Absent : AGACI Franck

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

DÉSIGNATIONS :

| WEEK END DU 30 AVRIL ET 1 MAI 2022 | | | | |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------------------------|
| <i>Catégorie</i> | <i>Club recevant</i> | <i>Club visiteur</i> | <i>Délégué désigné</i> | <i>Répartition des frais</i> |
| SENIORS D3 POULE C | LIERS | OYEU | LAZAAR SAMID | CAISSE DE PEREQUATOIN |
| SENIORS D4 POULE B | DOMENE 2 | RO CLAIX 2 | HUGOT DANIEL | FRAIS AUX DEUX CLUBS |

| WEEK END DU 7 ET 8 MAI 2022 | | | | |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|-------------------------------|
| <i>Catégorie</i> | <i>Club recevant</i> | <i>Club visiteur</i> | <i>Délégué désigné</i> | <i>Répartition des frais</i> |
| SENIORS FEMI- NINE A 11 D2 | BOURBRE | SUD ISERE | MALLET MARC | FRAIS AU CLUB DE SUD ISERE |
| U20 D1 | DOMARIN | USVO | AHMED HEZAM ZINE | CAISSE DE PEREQUATION |
| U 15 D1 POULE B | ST MARTIN D'HERES | CROLLES | DURAND NICOLAS | FRAIS AUX DEUX CLUBS |
| U 17 D1 POULE A | ST MARTIN D'HERES | CROLLES | SOUDANI HAMID | CAISSE DE PEREQUATION |
| U 17 D1 POULE B | EYBENS 2 | SEYSSINS | EL RAFFARI REDA | CAISSE DE PEREQUATION |
| U17 D3 POULE E | ST CHABON. | CREMIEU | BOUHAZAMA KAMEL | FRAIS AUX DEUX CLUBS |
| SENIORS D2 POULE C | CREYS MORES- TEL | DOMENE | BLANCHEFLEUR BER- NARD | CAISSE DE PEREQUATION |
| SENIORS D3 POULE B | RIVES 2 | SEYSSINET 3 | HUGOT DANIEL | FRAIS AU CLUB DE SEYSSINET |
| SENIORS D4 POULE A | CLAIX | FROGES | AVETTAND NICOUD JULIEN | FRAIS AUX DEUX CLUBS |
| SENIORS D4 POULE B | TURCS GRE- NOBLE | ST ANTOINE | DIASPARRA GUIL- LAUME | FRAIS AUX DEUX CLUBS |
| SENIORS D4 POULE C | MOIRANS FC | VOIRON MOIRANS 2 | MORE CLAUDE | FRAIS AUX DEUX CLUBS |

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 3 Mail 2022 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N° 555

Président : M. Mallet
Présent : M. Montmayer
Excusés : F. Agaci ; J.P Bert

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Artas Charantonnay ; Pont de Claix ; Villeneuve ; Seyssinet ; Tour Saint Clair ; Asp Bourgoin ; Crolles ; Vallée de la Gresse ; Eybens ; Sassenage ; Domarin ; Nivolas ; Abbaye ; Oyeu ; Deux Rochers

Les clubs suivants restent concernés par les obligations de l'article 62.2.2

Domarin ; Villeneuve ; Vallée de la Gresse ; Sassenage ; Sessynet ; Artas Charantonnay ; Grésivaudan ; Deux Rochers ; Abbaye

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Juin 2022, les informations nécessaires leurs ont été données lors de l'A.G du 3 Juillet 2021 (Suite période COVID, la commission a décidé de prolonger la date limite pour ces formations au 30 Juin dernier délai)

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Eybens ; Seyssins

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022.

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
Eybens

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED

Note aux responsables des équipes U15D1 et U17D1

Pensez à commencer de remplir les documents pour le Challenge Claude Montpied vous trouverez le règlement du Challenge Sportivité Jeunes ainsi que la fiche Challenge sur le site du District dans Document puis Ethique et Prévention puis Saison 2021-2022 puis Sportivité Seniors et Jeunes

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 554 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes **NON RECUES** ce jour :

Agnin ; Bizannes ; Bouchage Passins ; Bourg Oisans ; Bourgoin Asp ; Champagnier ; Chatte ; Commelle ; Flachères ; Fontaine ; Grenoble Dauphine ; Gresivaudan ; Les Avenières ; Nivolas ; Noyarey ; Quatre Montagnes ; Rachais ; St Antoine ; St Cassien ; Susville ; Thodure ; Uo Portugal ; Vallee Gresse ; Ville-neuve

Listes **reçues ce jour et NON VALIDEES** :

Cremieu ; Eyzin Pinet

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

Réunion Mardi 3 Mai 2022

PROCÈS-VERBAL N ° 555

Président : Jacques Issartel

Présents : Thierry Truwant, Gérard Bouat

Excusé : Jacques Issartel

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

COURRIERS : GAPS ; Polienas, Claix, FC Echirolles ; Mistral, CS Belley, GUC, Eybens.

C O V I D

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole C O V I D

4 cas confirmés foot à 11 et 2 cas confirmés foot à 8 contacter le district (sauf 3 dernières journées : voir communiqué sur le site du District)

PLENIERE

La plénière aura lieu le 3 septembre à 10 h au district

COUPES

| | |
|--|---|
| SENIORS à 11 Monique Bert date de rencontre le jeudi 26 Mai | SENIORS à 8 JB Dalmasso date de rencontre le Dimanche 22 Mai |
| SEYSSINS- G U C | E G 2 F - VALMONTAISE |
| CLAIX – VAREZE | DOMARIN – ST CASSIEN |

FESTIVAL U13 F

Félicitations aux clubs du G F 38 et du GT NIVOLAS T S C pour leurs qualifications à la finale du 7 Mai à Feurs

U13 F

Félicitations aux membres de la sélection U13 F du district de l'Isère pour sa prestation au cours de la rencontre inter District du samedi 30 Avril à Tola Vologe

Vainqueurs contre les districts de l'Ain, de Drome Ardèche et de Savoie

Vaincus contre le district de HT Savoie et du Rhône.

INFORMATIONS POUR TOUT LES CLUBS AYANT UNE OU PLUSIEURS EQUIPES PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT EN LIGUE

Le district, pour la commission régionale réforme et suivi des compétitions, a le plaisir d'inviter tous les clubs du district ayant une ou plusieurs équipes participant au championnat en ligue, à une réunion qui aura lieu le jeudi 12 Mai, au siège du district à 18 h 30

Celle-ci permettra de faire le point sur les réformes mises en œuvre et sur l'évolution de ces réformes.

Pour cette réunion, qui sera l'occasion d'échanges, le district souhaite que les clubs concernés soient présents et représentés, si possible par leur responsable technique

Il est Urgent pour l'organisation que les clubs répondent par mail au District rapidement.

La commission souhaite un prompt rétablissement à son Président Jacques Issartel suite à son intervention **médicale**.

P/ Le Président
T. Truwant : 06 17 94 26 45

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 03 mai 2022 à 19h00

PROCÈS-VERBAL N° 555

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

151. Rachais : noté (match du 04/04/2022). Transmis à la commission compétente.

152. Billieu : noté (cf 147).

153. Fontaine Les Îles : noté (FM).



154. Deux Rochers 2 : noté (FM).

155. Turcs de Grenoble : noté (matches vs Villeneuve).

156. Jarrie-Champ 1 : noté (report match vs Métropolitains). Accords CFSE et clubs. Match reporté à une date ultérieure.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Accessible sur le site : District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022 (mise à jour du 10/11/2021).

Arbitre : Mustafa AKYUREK, 06.58.92.79.30, mustaky38@yahoo.fr, arbitres@isere.fff.fr

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Terrains, ville de Grenoble : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

NOTE AUX CLUBS

Proposer une Médaille du District pour récompenser un membre bénévole de votre club (date limite 15 mai 2022).

Lien : <https://isere.fff.fr/simple/proposition-medaille-district-2019>

Formulaire : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2019/03/formulaire-2-demande-medaille-dif.pdf>

COUPE DE L'ISERE, FOOT À 11

Finale. CEA GRENOBLE – AIR LIQUIDE.

Vendredi 13/05/2022, 20h00. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPES DE L'ISERE, SENIOR À 8 ET ENTREPRISE

Matches en retard à jouer du 09 au 12/05/2022, 1/2 finales

Coupe de l'Isère, C121. Villeneuve (D2) – Turcs de Grenoble (D2).

Coupe de l'Isère Repêchage, CR21. Biliieu (D1) – Fasson (D1).

Matches à jouer le 20/05/2022, Finales

Coupe de l'Isère : Abbaye (D1) – Villeneuve (D2) ou Turcs de Grenoble (D2).

Coupe de l'Isère Repêchage : Deux Rochers 2 (D2) – Biliieu (D1) ou Fasson (D1).

Vendredi 20/05/2022, 20h00. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

FOOT ENTREPRISE A 11, D1

RJ10. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 09/05/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ10. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.

Lundi 09/05/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

RJ04. ASPTT 1 La Poste – CEA Grenoble.

Lundi 16/05/2022, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

RJ06. ASPTT 2 ST – Air Liquide.

Lundi 16/05/2022, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D1

Matches à jouer le 09/05/2022

RJ13. Métropolitains - Saint-Martin d'Uriage.
Lundi 09/05/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 09-12/05/2022

J15. Eybens – Abbaye.

J15. Saint-Martin d'Uriage – Jarrie-Champ 1.

J15. Deux Rochers 1 – Saint-Martin d'Hères.

J15. Bilieu – Fasson, match reporté semaine du 16-19/05/2022.

J15. Exempt : Métropolitains.

Matches à jouer le 16/05/2022

RJ09. Métropolitains – Fasson.
Lundi 16/05/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 16-19/05/2022

RJ13. Saint-Martin d'Hères – Eybens.

RJ13. Jarrie-Champ 1 – Abbaye.

RJ13. Deux Rochers 1 – Bilieu.

RJ15. Bilieu – Fasson.

Matches à jouer semaine du 23-25/05/2022

J16. Saint-Martin d'Hères – Métropolitains.

J16. Eybens – Deux Rochers 1.

J16. Abbaye – Bilieu.

J16. Fasson – Saint-Martin d'Uriage.

J16. Exempt : Jarrie-Champ 1.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8, D2

Matches à jouer semaine du 09-12/05/2022

Rectificatif Poule 1, J07. Rachais 1 – Turcs de Grenoble, match reporté ultérieurement.

Poule 1, J07. Jarrie-Champ 2 – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 1, J07. Deux Rochers 2 – Villeneuve, match reporté semaine du 23-25/05/2022.

Poule 1, AJ09. Rachais 1 - Deux Rochers 2.

Poule 2, J07. Poisat – Champagnier 2.

Poule 2, J07. Villard-Bonnot Grésivaudan – Rachais 2.

Poule 2, J07. Champagnier 1 – Fontaine Les Îles.

Poule 2, J07. Brézins – Touvet-Terrasse.

Matches à jouer semaine du 16-19/05/2022

Poule 1, J08. Villeneuve – Rachais 1.

Poule 1, J08. Turcs de Grenoble – Jarrie-Champ 2.

Poule 1, J08. Saint-Georges-de-Commiers – Deux Rochers 2.

Poule 2, J08. Fontaine Les Îles – Poisat.

Poule 2, J08. Champagnier 2 – Rachais 2.

Poule 2, J08. Villard-Bonnot Grésivaudan – Brézins.

Poule 2, J08. Touvet-Terrasse – Champagnier 1.

Matches à jouer semaine du 23-25/05/2022

Poule 1, RJ07. Rachais 1 – Turcs de Grenoble, match reporté à une date ultérieure.

Poule 1, RJ07. Deux Rochers 2 – Villeneuve.

Poule 1, RJ03. Jarrie-Champ 2 – Turcs de Grenoble.

Poule 1, RJ05. Rachais 1 – Saint-Georges-de-Commiers.

Poule 2, J09. Poisat – Villard-Bonnot Grésivaudan.

Poule 2, J09. Rachais 2 – Touvet-Terrasse.

Poule 2, J09. Brézins – Fontaine Les Îles.

Poule 2, J09. Champagnier 1 – Champagnier 2.





COMMISSION FUTSAL

Mardi 3 mai 2022 à 18h00

PROCÈS-VERBAL N°555

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe
Excusé : SUEUR Pierre

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

.....

INFO:

INFORMATIONS POUR TOUS LES CLUBS AYANT UNE OU DES EQUIPES EN CHAMPIONNAT DE LIGUE

Le district, pour la Commission Régionale de Réforme et Suivi des Compétitions, a le plaisir d'inviter tous les clubs du district ayant une ou plusieurs équipes dans les championnats de ligue à une réunion qui aura lieu le jeudi 12 Mai au siège du district à 18H30. Celle-ci permettra de faire un point sur les réformes mises en œuvre, sur l'évolution de ces réformes.

Pour cette réunion qui sera l'occasion d'échanges, le district souhaite que tous les clubs concernés soient présents et représentés si possible par leurs responsables techniques.

COUPE NATIONALE FUTSAL – TROPHÉE MICHEL MUFFAT-JOLY :

La finale de la Coupe Nationale Futsal aura lieu le dimanche 22 Mai 2022 à 15H00 à la salle de l'Escale à Arnas (69).

Pour la phase «play-off» la commission futsal en collaboration avec le désignateur des arbitres futsal de la CDA fera le nécessaire pour avoir un arbitre pour toutes les rencontres sur les 7 dernières journées de championnat. Si toutefois ceci n'était pas possible, le désignateur fera de sorte que la répartition des arbitres soit équitable pour chaque club.

Rappel :

Pour tout changement de jours de vos rencontres, vous devez transmettre par mail (avec l'adresse mail de votre club (.....@laurafoot.org) au district et aux clubs concernés au moins 10 jours avant la programmation de la rencontre.

La commission ne prendra plus en compte les mails avec adresse perso.

Pour tout changement de jours ou d'horaires de vos rencontres, vous devez prévenir l'arbitre qui est désigné (s'il y en a un) sous peine de sanctions.

Suite à divers retours à la commission futsal, tous les clubs recevant doivent mettre à disposition un vestiaire pour les arbitres. Si cette obligation n'est pas respectée, l'arbitre de la rencontre pourra décider de ne pas arbitrer la rencontre et le dossier sera transmis à la commission des règlements et des terrains pour suite à donner.

Pensez à rentrer le score de vos rencontres juste après la fin du match sur le site du DIF pour une meilleure lisibilité du classement.

1° JOURNÉE DE PLAY-OFF FUTSAL SEMAINE 16 (18/04 AU 24/04/22) :

Mistral Grenoble 1 / Futsal Club United : Le mardi 03/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

1° journée de play-down Futsal semaine 16 (18/04 au 24/04/22) :

Académie des Collines / Futsall des Géants 2 : Reporté à une date ultérieure.

Vie et partage 2 / Mistral 2 : Reporté à une date ultérieure (gymnase Croix de Verine, Grenoble). Rencontre inversée par rapport à la première phase.

2° JOURNÉE DE PLAY-OFF FUTSAL SEMAINE 17 (25/04 AU 01/05/22) :

Futsal Club United / Futsal Pont de Claix : Reporté à une date ultérieure (gymnase des Collines, Chirens).

2° JOURNÉE DE PLAY-DOWN FUTSAL SEMAINE 17 (25/04 AU 01/05/22) :

Futsall des Géants 2 / Mistral Grenoble 2 : Le mercredi 27/04/22 à 20h30 (gymnase des Saules, Grenoble).

Académie des Collines / Vie et partage 2 : Reporté à une date ultérieure (gymnase Georges Brassens, Pont Evêque).

3° JOURNÉE DE PLAY-OFF FUTSAL SEMAINE 18 (02/05 AU 08/05/22) :

Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Le lundi 09/05/22 à 20h00 (gymnase municipal, St Alban de Roche).

F.C Voironnais / Mistral Grenoble 1 : Le samedi 07/05/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / Futsal Pont de Claix : Le dimanche 08/05/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Futsal Voreppe / Futsal Club United : Le samedi 07/05/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

3° JOURNÉE DE PLAY-DOWN FUTSAL SEMAINE 19 (09/05 AU 15/05/22) :

Mistral Grenoble 2 / Académie des Collines : Le vendredi 27/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Rencontre inversée par rapport à la première phase.

Vie et partage 2 / Futsall des Géants 2 / Le samedi 14/05/22 à 17h00 (gymnase Croix de Verine, Grenoble).

4° JOURNÉE DE PLAY-OFF FUTSAL SEMAINE 19 (09/05 AU 15/05/22) :

Espoir Futsal 38 / Futsal Pont de Claix : Le samedi 14/05/22 à 15h00 (gymnase municipal, St Alban de Roche).

Mistral Grenoble 1 / Futsal Picasso : Le vendredi 13/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal Club United / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 14/05/22 à 19h00 (gymnase des Collines, Chirens).

F.C Voironnais / Futsal Voreppe : Le samedi 14/05/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

5° JOURNÉE DE PLAY-OFF FUTSAL SEMAINE 20 (16/05 AU 22/05/22) :

Esperance Futsal 38 / Futsal Voreppe : Le samedi 21/05/22 à 15h00 (gymnase municipal, St Alban de Roche).
Nuxerete Fs 38 2 / F.C Voironnais : Le samedi 21/05/22 à 15h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).
Rencontre inversée par rapport à la première phase.
Mistral Grenoble 1 / Futsal Pont de Claix : Le vendredi 20/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).
Futsal Picasso / Futsal Club United : Le vendredi 20/05/22 à 20h00 (gymnase Picasso, Echirolles).

6° JOURNÉE DE PLAY-OFF FUTSAL SEMAINE 21 (23/05 AU 29/05/22) :

Mistral Grenoble 1 / Esperance Futsal 38 : Le vendredi 27/05/22 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).
F.C Voironnais / Futsal Club United : Le samedi 28/05/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).
Futsal Pont de Claix / Futsal Picasso : Le lundi 23/05/22 à 21h00 (gymnase Victor Hugo, Pont de Claix).
Futsal Voreppe / Nuxerete Fs 38 2 : Le samedi 28/05/22 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

Les feuilles de matchs doivent être scannées et transmises via footclubs dans les 48h.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 3 MAI 2022 à 15 h 00

PROCÈS-VERBAL N° 555

Président : Jean Marc BOULORD

Présent(e)s : Jean Marc BOULORD, Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Lucien BONO

Excusé : Gérard ROBIN.

COURRIER

U.S BEAUVOIR : courrier transmis à la commission des arbitres

MATCHS NON JOUES

N°61 : BILIEU / ISLE D'ABEAU 2 – SENIORS – D3 – POULE D – MATCH DU 23/04/2022

Dossier ouvert pour match non joué :

Considérant ce qui suit :

- Le club de BILIEU s'est trouvé dans l'impossibilité de proposer un terrain disponible pour le match.
- Article - 236 des R.G. de la F.F.F. : Indisponibilité d'un terrain

«Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match.

Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain».

Par ces motifs :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de BILIEU pour en reporter le bénéfice au club de l'ISLE D'ABEAU.

BILIEU : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

ISLE D'ABEAU : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°62 : CVL 38 / CHABONS – SENIORS – D2 – POULE C – MATCH DU 01/05/2022

Dossier ouvert pour match non joué :

Considérant ce qui suit :

- Le club de C.V.L. 38 s'est trouvé dans l'impossibilité de proposer un terrain disponible pour le match.
- Article - 236 des R.G. de la F.F.F. : Indisponibilité d'un terrain

«Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match.

Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain».

Par ces motifs :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de C.V.L. 38 pour en reporter le bénéfice au club de CHABONS.

C.V.L. 38 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

CHABONS : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MODIFICATION DE SCORE

FF ECHIROLLES / IZEAUX : SENIORS FEMININES à 11 – D1- MATCH du 13/03/2022 :

suite à courriel de l'arbitre bénévole de la rencontre, ~~demande confirmation du score au club de F.F. ECHIROLLES~~

Courriel du club de FF ECHIROLLES ce mardi 5/04/2022, confirmant l'inversion de score :

FF ECHIROLLES ~~(1 (un) point, 2 (deux) buts)~~ **(0 (zéro) point, 2 (deux) buts)**

IZEAUX : (3 (trois) points, ~~3 (trois) buts~~ **4 (quatre) buts**)

Score à la fin de la rencontre ~~2/3~~ **2/4**

CLAIX / VALLEE DE LA GRESSE : U15 – D3 – PH 2 - MATCH DU 30/04/2022

Suite à courriel de l'arbitre officiel de la rencontre :

CLAIX : 3 (trois) buts

VALLEE DE LA GRESSE : 6 (six) buts

EVOCATION

Erratum : Il fallait lire

N°55 : SEYSSINS / ST MARTIN D'HERES F.C. – U17 – COUPE U17 CREDIT AGRICOLE – MATCH DU 16/04/2022.

Par ces motifs :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de **ST MARTIN D'HERES F.C.** pour en reporter le bénéfice au club de ~~E-S RACHAIS~~ de **SEYSSINS**

EVOCATION

N°63 : VEZERONCE-HUERT 2 / L'ISLE D'ABEAU – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 24/04/2022.

Le club de **VEZERONCE-HUERT** a écrit, ce dimanche 01/05/2022 : » Suite au match de seniors D2, poule A, AS Vezeronce-Huert- FC Isle d'Abeau (rencontre numéro 23463169), nous faisons une demande d'évocation.

En effet lors de cette rencontre disputée le 24 avril 2022, a participé le joueur **ATID Idriss** (licence n°2547940378) du club de l'Isle d'Abeau FC alors qu'il était en état de suspension comme le stipule le relevé de décision de la commission de discipline du PV n°551 du mardi 5 avril :

«1 Match ferme suite à 3 avertissements» avec pour date d'effet le «11 avril 2022».

Le premier match disputé par l'équipe seniors 1 du FC Ile d'abeau à compter du 11 avril étant celui du 24 avril précédemment cité, il ne pouvait donc pas participer à la rencontre.

• La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de **VEZERONCE-HUERT** pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de **L'ISLE D'ABEAU** une demande d'évocation du club de **VEZERONCE-HUERT**, sur la participation du joueur, **ATID Idriss**, licence n°2547940378, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **L'ISLE D'ABEAU** de lui faire part de ses observations avant le 09 / 05 / 2022, délai de rigueur.

N°72 : UNIFOOT / SASSENAGE 2 – SENIORS – D2 – POULE B – MATCH DU 01/05/2022

Le club de SASSENAGE a écrit mardi 4 mai : «Dimanche 01 Mai 2022 c'est déroulé la rencontre de championnat Séniors D2 Poule B opposant le club de Unifoot à l'Us Sassenage 2. Numéro du match 23463311.

C'est par ce mail que je viens faire une demande d'évocation sur le club de Unifoot pour avoir fait participé

un joueur en état de suspension. Mr Serlin Sébastien Numéro de licence 2518693569».

• La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de **SASSENAGE** pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de **UNIFOOT** une demande d'évocation du club de **SASSENAGE**, sur la participation du joueur, **Sébastien MERLIN**, licence n°2518693569, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **UNIFOOT** de lui faire part de ses observations avant le 09 / 05 / 2022, délai de rigueur.

RESERVES D'AVANT-MATCH

N°71 : VILLEFONTAINE / BEAUVOIR – SENIORS – D3 – POULE D – MATCH du 01/05/2022

Le club de BEAUVOIR a écrit : *«Je soussigné(e) CAPART BERTRAND licence n° 2520528784 Capitaine du club U. S. BEAUVOIR ROYAS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O. DE VILLEFONTAINE, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club O. DE VILLEFONTAINE (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match)».*

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BEAUVOIR pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de VILLEFONTAINE évoluant en D2, Poule C.
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

1 joueur à 11 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVES D'APRES-MATCH

N° 70 : VER-SAU 2 / SEYSSINET 3 – SENIORS – D3 – POULE B – MATCH du 01/05/2022

Le club de SEYSSINET a écrit *«nous formulons une évocation concernant la rencontre*

N° 23463706 du 01/05/2022 opposant Ver Sau A.S. 2 à l'AC Seyssinet 3.

Voici les faits :

le joueur numéro 14 du Ver Sau est rentré à la mi-temps (BOUAMARA Kheirdine N°9602706470), lors de son échauffement, un ami à ce joueur lui a dit «qu'est-ce que tu fais là, tu n'as pas le droit de jouer !!» et le joueur lui a répondu en faisant le signe «chut» avec son doigt.

Ce joueur aurait participé à la rencontre avec leur équipe 1 la semaine auparavant, et leur équipe 1 ne jouant pas ce 01/05/2022, il ne pouvait donc pas figurer sur la feuille de Match.

Merci de vérifier et prendre en compte notre demande d'évocation».

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après match du club de SEYSSINET pour la dire recevable : Joueurs brulés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification des feuilles du dernier match de l'équipe supérieure du club de VERSAU évoluant en R3, POULE J

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre BRON GRAND LYON a eu lieu le 24/04/2022.
- Sur cette feuille de match figure le nom du joueur : BOUAMARA Kheirdine, licence n° 9602706470.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de VER-SAU.

VER-SAU : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

CHALLENGE FESTIVAL U13 ISERE

Matchs du 16/04/2022

N°64 : SASSENAGE 2 / VOREPPE 2

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art. 5 des R.G. du District Isère de Football
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
 - La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT
 - La vérification de la feuille de match
 - Equipe de SASSENAGE : présence de 5 joueurs ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure qui ne joue pas ce même week-end.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de SASSENAGE.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°65 : BALMES N.I. 2 / TIGNIEU JAMEYZIEU

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art. 5 des R.G. du District Isère de Football
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT
- La vérification de la feuille de match

Equipe de BALMES N.I. : présence de 2 joueurs ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure qui ne joue pas ce même week-end.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de BALMES N.I.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°66 : REVENTIN / ESTRABLIN

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art. 5 des R.G. du District Isère de Football
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT
- La vérification de la feuille de match

Equipe de REVENTIN : présence de 1 joueur ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure qui ne joue pas ce même week-end.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de REVENTIN.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°67 : ST HILAIRE DU TOUVET / PAYS D'ALLEVARD 2

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art. 5 des R.G. du District Isère de Football
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT
- La vérification de la feuille de match

Equipe de PAYS D'ALLEVARD : présence de 5 joueurs ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure qui ne joue pas ce même week-end.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de PAYS D'ALLEVARD.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°68 : ABBAYE 2 / U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE 3

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'art. 5 des R.G. du District Isère de Football
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football* ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT
- La vérification de la feuille de match

Equipe de ABBAYE : présence de 2 joueurs ayant disputé la dernière rencontre avec une équipe supérieure qui ne joue pas ce même week-end.

Equipe de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE : aucun joueur n'a disputé la dernière rencontre d'une équipe supérieure qui ne joue pas ce même week-end.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de ABBAYE.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°69 : LA MURETTE 4 / SEYSSINET 5

Considérant ce qui suit :

69L'article 200 des règlements généraux de la FFF,

- L'art. 5 des R.G. du District Isère de Football
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions*

pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».

- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT
- La vérification de la feuille de match

Equipe de LA MURETTE : aucun joueur n'a disputé la dernière rencontre d'une équipe supérieure qui ne joue pas ce même week-end.

Par ce motif, la CR dit score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 03 mai 2022 à 14h00

PROCÈS-VERBAL N°555

Président : Michel Vachetta

Présent(e)s : Michel Vachetta, Annie Brault, , Mathieu Saubin. Bernard Buosi, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard.

Absent :: Amar Remli.

U10 / U11

Plateau du 09/04 : Erratum sur certains clubs, les amendes ont été annulées.

Plateau du 16/04 : Dernier rappel pour le plateau du 02/04 qui a été déplacé au 16/04.

Merci de nous envoyer les feuilles de plateau imprimées, ou nous prévenir dans le cas où le plateau a été annulé.

L'absence de retour fera l'objet d'une amende au club recevant.

Responsable Mathieu SAUBIN 06.29.73.68.65

U13

Challenge FESTIVAL ISERE

Tirage des 2 groupes pour les deux plateaux de demi-finales

Groupe 1 : ST HILAIRE DU TOUVET, ST PAUL DE VARCES, ST GEOIRE, LA MURETTE 4

Groupe 2 : FARAMANS, CHARVIEU 2, USVO 3 ,ST QUENTIN FALLAVIER

Les plateaux se joueront le 26 Mai sur les terrains de St Hilaire du Touvet et Faramans

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.



U15

Chirens : Pour avancer le match il faut l'accord du club adverse, pas de report possible après la dernière journée.

TIRAGE DES COUPES EFFECTUE PAR Mr Marc MONTMAYEUR président de la commission d'appel et Mr Gilbert REPELLIN membre de la commission des règlements.

MATCH LE 26/05/2022.

Coupe Augustin DOMINGUEZ :

GPR VEZERONCE DOLOMIEU / CLAIX 2.
FC LA TOUR ST CLAIR 2 / ST MARTIN D'HERES 2.

Coupe Pierre DUBOIS :

GPR VEZERONCE DOLOMIEU / GIERES.
ST MARTIN D'URIAGE / SEYSSINET.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Coupe CREDIT AGRICOLE :

MATCH LE 26/05/2022.

SEYSSINS / LA MURETTE.
CORBELIN / SUD ISERE.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Coupe NOEL PILOT :

MATCH LE 26/05/2022.

SEYSSINS 22 / SASSENAGE.
COTE ST ANDRE / DOMARIN.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

REPORT DE MATCHS CAUSE COVID :

BALME NORD ISERE / FC 2A DU 04 MAI reporté au 11 MAI 2022 A 20H00.

EYBENS 2 / FC 2A DU 1 MAI reporté au 18 MAI 2022 A 19H00.

Concernant le match EYBENS 2 / FC 2A :

Cette rencontre du 01 Mai est reportée au 18 Mai.

Considérant la décision du COMEX du 21 Avril 2022 et du comité de direction du District de l'Isère du 29 Avril 2022, ce match ne peut être reporté pour «cause sanitaire».

VETERANS

MATCH LE 20/05/2022

Coupe A8 Nord-ISERE :

FC LA TOUR ST CLAIR / ESTRABLIN.
US LA MURETTE / FC BILIEU.

Le président
Michel VACHETTA

Coupe A8 GRENOBLE :

VALLEE DE LA GRESSE 1 OU JARRIE
CHAMP / VALLEE DE LA GRESSE 2.
GRENOBLE ENTREPRISES / SASSENAGE.

La secrétaire
Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 13 mai 2022 au lundi 16 mai 2022

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 15 mai 2022

Match U18 R2

GF38 2/ES VEAUCHE à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 15 mai 2022

Match Seniors D5

FC2A 2/FC PAYS D'ALLEVARD 2 à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 14 mai 2022

Plateau U6-U7

AJAT VILLENEUVE/FC ÉCHIROLLES/AC POISAT/US ABBAYE à 10h00

Match U13 D2

AJAT VILLENEUVE/USVO 2 à 13h30

Match U17 D3

FC AJA VILLENEUVE/FC SURE à 15h30

Match Seniors D1

AJA VILLENEUVE/AS ST ANDRÉ LE GAZ à 20h00

dimanche 15 mai 2022

Match U18 R1

GF38/FC VILLEFRANCHE à 13h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 14 mai 2022

Plateau U10-U11

AS BAJATIÈRE/FC ÉCHIROLLES/FC 2 ROCHERS à 14h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 13 mai 2022

Match Vétérans

FC2A/US SASSENAGE à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 13 mai 2022

Match Vétérans

ASIEG/FC ÉCHIROLLES à 20h00

samedi 14 mai 2022

Plateau U8-U9

ASIEG/AJA VILLENEUVE/US PORTUGAL/AS FONTAINE à 10h30

Plateau U10-U11

ASIEG/FC VALLÉE GRESSE/AS FONTAINE à 13h30

Match U13 D3

ASIEG/AC SEYSSINET 3 à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 14 mai 2022

Plateau U6-U7

FC MISTRAL/CS VOREPPE/AS FONTAINE/AS BAJATIÈRE à 10h30

Plateau U11

FC MISTRAL/FC 2 ROCHERS/OC EYBENS 2 à 12h30

Match U13 D4

FC MISTRAL 2/FC ÉCHIROLLES 4 à 14h00

Match U13 D2

FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES 2 à 14h00

Match U15 D3

FC MISTRAL/US JARRIE CHAMP à 16h00

Match U20 D2

ASIEG/US SASSENAGE à 18h30



dimanche 15 mai 2022
Match Seniors D2
ASIEG 2/US MORESTEL à 12h30
Match Seniors D1
ASIEG/FC VALLÉE GRESSE à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 14 mai 2022
Plateau U11
US ABBAYE/FC ST MARTIN D'HÈRES 2/FC CROLLES à 10h30
Match U13 D4
US ABBAYE 2/OC EYBENS 7 à 13h30
Match U13 D2
US ABBAYE/FC2A 2 à 13h30
dimanche 15 mai 2022
Match Seniors D5
US ABBAYE/ENTENTE GRÉSIVAUDAN à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHÉ)

vendredi 13 mai 2022
Match Vétérans
GSE/TUNISIENS SMH à 20h00
samedi 14 mai 2022
Match U17 D1
USVO/OC EYBENS 2 à 14h00
Match U20 D1
USVO/FC LA CÔTE SAINT ANDRÉ à 16h30
lundi 16 mai 2022
Match Foot Entreprise à 11
ASPTT/CEA à 20h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 14 mai 2022
Plateau U10
GF38 2/ES RACHAIS/FC ST MARTIN D'HÈRES à 10h30
Match U13 D2
GF38 2/AS GRÉSIVAUDAN à 13h30
Match U13 Critérium Régional
GF38/BOURG PERONNAS à 13h30

Match U15 D3
FC2A 2/AS NOTRE DAME DE MÉSAGE à 16h00
dimanche 15 mai 2022
Match U16 R1
GF38/FC VILLEFRANCHE à 13h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 14 mai 2022
Plateau U10
FC2A/FC ÉCHIROLLES 2/GF38 à 10h30
Plateau U11
FC2A/FC ÉCHIROLLES 2/AC SEYSSINET 2 à 10h30
Plateau U11
FC2A 2/US SASSENAGE 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 13h30
Match U13 D4
FC2A 3/UC PORTUGAL 2 à 13h30
Match U15 D3
FC2A 3/USVO 2 à 15h30
Match U17 D3
FC2A 2/US GIÈRES à 18h00
dimanche 15 mai 2022
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/AS ST LATTIER 2 à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHÉTIQUE

samedi 14 mai 2022
Plateau U8-U9
USVO/FC ÉCHIROLLES/FC SEYSSINS/GF38 à 10h30
Plateau U10-U11
USVO/FC ST MARTIN D'HÈRES/FC PONT DE CLAIX à 12h30
Plateau U11
USVO 2/FC GONCELIN/ES RACHAIS 2 à 12h30
Match U18F à 8 D1
USVO/FC2A à 14h30
Match U13 D4
USVO 3/OC EYBENS 6 à 14h30
Match U15 D2
USVO/ST GEORGES DE COMMIERS à 16h30
Match Seniors D3
USVO/AS GRÉVAUDAN à 20h00

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 3 mai 2022

PROCÈS-VERBAL N°555

Président : Samuel BOURGEOIS

.....

COMPTE-RENDU CFF1 MARS / AVRIL 2022 À VALLÉE BLEUE

Encadrement : Jérémy HUGONNARD-ROCHE (CTD DAP), Samuel BOURGEOIS (Président de la Commission Technique), Karl PLANCHE, Maxime CLAIN, Thibaut GAUTHERON, Thomas DE TYCHEY (Commission Technique), ; Thomas BARTOLINI (Responsable Dossier Formation).

La Commission Technique du District a mis en place une formation CFF1 les 31 Mars -1^{er} Avril et 7-8 Avril 2022 en partenariat avec le club de FC Vallée Bleue.

22 stagiaires (essentiellement éducateurs sur les catégories de l'école de foot de leur club) ont pu suivre cette formation ; le staff tient à les féliciter pour leur investissement et leur solidarité tout au long des 4 jours, et ce malgré une météo très capricieuse.

Cette formation leur a permis de se perfectionner sur la conception de séance, et de mieux appréhender la connaissance de leur groupe et de l'activité Football, ce qui permettra pour la majorité d'entre eux de se préparer pour la certification CFF1 à venir dans les prochains mois.

A noter également la visite des Elus du District, MM. GIROUD-GARAMPON Hervé, VACHETTA Michel, BOULORD Jean-Marc, CHASSIGNEU Guy, venus échanger avec les stagiaires.

Merci au club de Vallée Bleue pour son excellent accueil et le prêt de ses installations ainsi qu'aux membres de la Commission Technique pour leur implication dans ce stage.



COMPTE-RENDU CFF1 25 AU 28 AVRIL 2022 À ST EGRÈVE

Encadrement :

- Thomas BARTOLINI (Conseiller Technique Fédéral)
- Jérémy HUGONNARD-ROCHE (Conseiller Départemental du développement et animation des pratiques)
- Mehdi BENLAHRACHE (Commission Technique District – Réfèrent)
- Thibaut GAUTHERON, Stéphane DOUBLET, Cyril MARTIN, Arthur BARRIERE, Jean Pierre ZACCARIA (Commission Technique)

Pour cette formation CFF1, 28 stagiaires étaient présents sur les 4 jours de formation : du 25 au 28 Avril, à Saint-Egrève avec une grande proportion de jeunes éducateurs mineurs.

Hormis pour 3 stagiaires, ce CFF1 était une première expérience de formation fédérale d'éducateurs.

Ils ont pu découvrir comment organiser et animer des entraînements et plateaux pour des catégories U9 et U11. Ils ont enrichi leurs connaissances sur le jeu et les caractéristiques d'un public de 9-11 ans.

La partie pratique était pour les stagiaires le temps fort du stage où ils ont pu mettre en place les éléments vus en salle à travers différents passages pédagogiques permettant de mettre en lien la partie théorique avec la réalité du terrain et leur rôle d'éducateur / animateur.

Autant de temps où les échanges formateurs / stagiaires ont été riches pour partager les diverses expériences et situations connues dans leurs différents clubs.

La formation s'est déroulée dans un état d'esprit très bon, où les stagiaires ont été solidaires et investis dans les passages pédagogiques et dynamiques pour alimenter les temps de réflexion.

L'encadrement a su se montrer disponible pour partager leur expérience, et apporter des compétences recherchées par chacun à leur entrée en formation. Un échange bienveillant et apprécié de tous.

Merci à la ville de Saint-Egrève et au club du 2 Rochers FC pour leur accueil et la mise à disposition de leurs infrastructures ainsi qu'aux nombreux bénévoles présents tout au long de la semaine qui nous ont facilité la logistique.

Les élus du District (M.Montmayer, T.Truwant et M.Mallet) sont venus sur cette session à la rencontre du groupe, et leurs mots d'encouragements aux stagiaires, notamment, ont été appréciés.

La certification aura lieu le 29 juin prochain.



LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN MAI 2022

CERTIFICATION CFF1 DU 18 MAI 2022 STADE D'AOSTE

Liste des éducateurs inscrits :

| Nom | Club |
|--------------------------|--------------------------------------|
| AIT IZEM Fatiha | SAINT MARTIN D HERES F. C. |
| BEC Gregory | A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY |
| BENGHEDFA Aymen | A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE |
| BENGHEDFA Mouad (mineur) | A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE |
| BOUCHER Thierry | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| CHABOCHE Gregory | GRENOBLE FOOT 38 |
| DI MATTEO Vincent | ENT. FOOTBALL DES ETANGS |
| GHARBI Aymen | GRENOBLE FOOT 38 |
| MONIN Loic (mineur) | VALLEE DU GUIERS F.C. |
| MONTET Julien | VALLEE DU GUIERS F.C. |
| MOREIRA Thomas | F.C. VALLEE BLEUE |
| MOREL Arnaud | U.S. LA MURETTE |
| N'GOALA MICKAËL | SPORTING NORD ISERE |
| PENALVER Antoine | VALLEE DU GUIERS F.C. |
| PICAUD Sarah | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| SCHAPMANN Jean Charles | VALLEE DU GUIERS F.C. |
| SENSRI Ismail | ENT.S. DU RACHAIS |
| TISSIER Orlando | U.S. DOLOMOISE |
| TOUCHET Francois | ISLE D'ABEAU F.C. |
| TOUIOUAR Abdoullah | DISTRICT |
| TREMOUREUX Thomas | ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT |
| VESSELA Luc | U.S. DOLOMOISE |
| YACOUB Jalelle | ISLE D'ABEAU F.C. (<i>excusé</i>) |
| YNNA Jeremy | U.S. DOLOMOISE |

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS EN JUIN 2022

CERTIFICATION CFF2 DU 8 JUIN 2022 ST MARCELLIN

Liste des éducateurs inscrits

| Nom | Club |
|------------------------|----------------------------------|
| AIT IZEM Fatiha | SAINT MARTIN D HERES F. C. |
| AUGIER Anthony | U.S. DOLOMOISE |
| BENGHEDFA Aymen | A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE |
| BERNARD Nicolas | ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB |
| BIASIO Denis | GRENOBLE FOOT 38 |
| CHABOCHE Gregory | GRENOBLE FOOT 38 |
| CLOVEL PANAY Gilles | ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB |
| CYPRIENNE Geraud | 2 ROCHERS FOOTBALL CLUB |
| DIRAT Jordan | F.C. DU LIERS |
| ERROCHDI Ridha | SAINT MARTIN D'HERES F. C. |
| JARRAUD Nicolas | U.S. REVENTINOISE |
| MONGELLI Eros | ENT.S. DU RACHAIS |
| MONTOYA GRIMA Frederic | U.S. REVENTINOISE |
| MOREL Benoit | O. NORD DAUPHINE |
| MOREL Sylvain | O. NORD DAUPHINE |
| OUBELLIL Anthony | A. S. DE DOMARIN |
| RICARD Jody | A. S. DE DOMARIN |
| SOMON Vincent | A. S. DE DOMARIN |
| VAILLANT Patrick | U.S. REVENTINOISE |
| VIoux Aurelien | A.S. ST LATTIER |

FORMATION CFF3 LES 13-14 ET 16-17 JUIN 2022 COUBLEVIE

Liste des éducateurs inscrits :

| Nom | Club |
|------------------------|--|
| AIT HAMMOU Abdelouahed | U.S. LA MURETTE |
| BELKADI Kayer | ENT.S. DU RACHAIS |
| CAILLIS Mehdi | F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS |
| CASSANO Mattis | F.C. VALLEE DE LA GRESSE |
| COMBE Eddy | F.C. COTE SAINT ANDRE |
| DA ROIT Sylvain | F.C. LA SURE |

DECOURT Yoann
ELEZAAR Kemi
ERROCHDI Ridha
FERNANDES ABREU Hugo
FERNANDES Jeremy
FRICOU Antony
GIROUD Lionel
GLENAT David
GOURRAUD Jeremy
GUILLERMAZ Donovan
HARKOU Amir
LEBLANC Yorick
MASSIMO Matteo
NKOSO Bijou
PEYRIN Regis
PIOMBO Aurelien
SENSRI Ismail
SURIANO Richard
TERMOZ MARTIN Thierry
TLIBA Ferial
VIDOTTO Fabien
VILPOUX Jerome
VIVACQUA Anthony
WILLIAM Kenny

U.S. REVENTINOISE
FUTSAL CLUB DE VOREPPE
C.S. VOREPPE
F.C. LA SURE (*excusé*)
C.S. VOREPPE
U.S. GIEROISE
O. ST MARCELLIN
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
F.C. SEYSSINS
F.C. BALMES NORD ISERE
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
F.C. VALLEE DE LA GRESSE
F.C. VALLEE DE LA GRESSE
F.C. D'ECHIROLLES
U.S. GIEROISE
U. S. BEAUVOIR ROYAS
ENT.S. DU RACHAIS
F.C. D'ECHIROLLES
F. C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS
F.C. ALLOBROGES ASAFIA
F.C. LA SURE
U. S. CREYS-MORESTEL
F.C. ALLOBROGES ASAFIA
F.C. ALLOBROGES ASAFIA